



Direction Développement des Entreprises  
& des Territoires – Appui aux Territoires  
PR - 2024 - 005

Monsieur Pascal PIGOT  
Président  
Mond'Arverne Communauté  
ZA de Pra de Serre  
63960 VEYRE-MONTON

Clermont-Ferrand, le 13 mai 2024

*Objet: PLU de Saint-Amant-Tallende – Modification simplifiée n°2 –  
Avis de la CCI Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole*

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le 6 mai 2024 votre courrier daté du 2 mai 2024 concernant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Amant-Tallende pour laquelle vous consultez la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif de ce dossier, nous avons noté que la présente modification n'a pas d'incidences directes sur les entreprises et les activités économiques du ressort de la Chambre de Commerce en tant que telles.

Aussi, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,

Claude BARBIN.